

Observatoire de la Famille

Enquête 2020 :

Le rôle des grands-parents mayennais dans la vie familiale

Dans le cadre de ses missions d'observatoire des réalités familiales, l'UNAF et les UDAF, en collaboration avec la CNAF ont lancé une grande enquête auprès des parents pour connaître la place laissée aux grands-parents au sein de la vie familiale.

Transmission, soutien, aide matérielle, partage ... le lien intergénérationnel est en perpétuel mouvement du fait de l'allongement de la durée de vie et de l'évolution de notre société. Les grands-parents d'aujourd'hui reconnaissent eux-mêmes que leur modèle est différent de celui des générations précédentes.

Etudier le rôle des grands parents, c'est s'interroger sur la transmission, la construction mais aussi sur les solidarités au sein d'une famille.

La crise sanitaire et le confinement qui secouent notre société ont également démontré au travers d'enquêtes et de reportages que l'absence de lien fait ressortir l'importance que celui-ci peut avoir pour de nombreuses familles.

Alors, quel est ce rôle aujourd'hui ?
Quelle place laisse-t-on aux grands-parents ?



L'enquête

En Mayenne, **286 parents** ont répondu à l'enquête. Le questionnaire a été envoyé de manière aléatoire à des parents d'enfants mineurs allocataires de la CAF 53 (caisse nationale d'allocations familiales) en 2019. Au niveau national, 17.000 personnes ont participé à l'enquête.

92% des répondants sont des femmes, **83%** sont en couple, **17 %** sont des familles monoparentales. La majorité des parents interrogés a deux enfants (dont l'aîné a entre 10 et 14 ans) et a entre 35 et 44 ans.

Concernant les grands-parents (parents ou beaux-parents des répondants), leur âge moyen se situe entre **65 et 68 ans**. Ils sont majoritairement retraités (60%). 18% sont encore actifs et 22% sont décédés. Les grands-parents vivent à plus de 98% à leur domicile.

Quelques statistiques

L'INSEE¹ mesurait qu'en 2011, la France métropolitaine comptait 15,1 millions de grands parents avec une part plus importante des grands-mères (8,9 millions) par rapport aux grands-pères (6,2 millions). L'augmentation du nombre de grands-parents est liée à la montée de l'espérance de vie. On devient, en moyenne, grand-mère à 54 ans et grand-père à 56 ans mais ces moyennes cachent de grandes disparités. De même, des différences régionales marquées existent quant à la proportion de personnes concernées, qui dépend notamment de la fécondité différenciée selon les territoires.

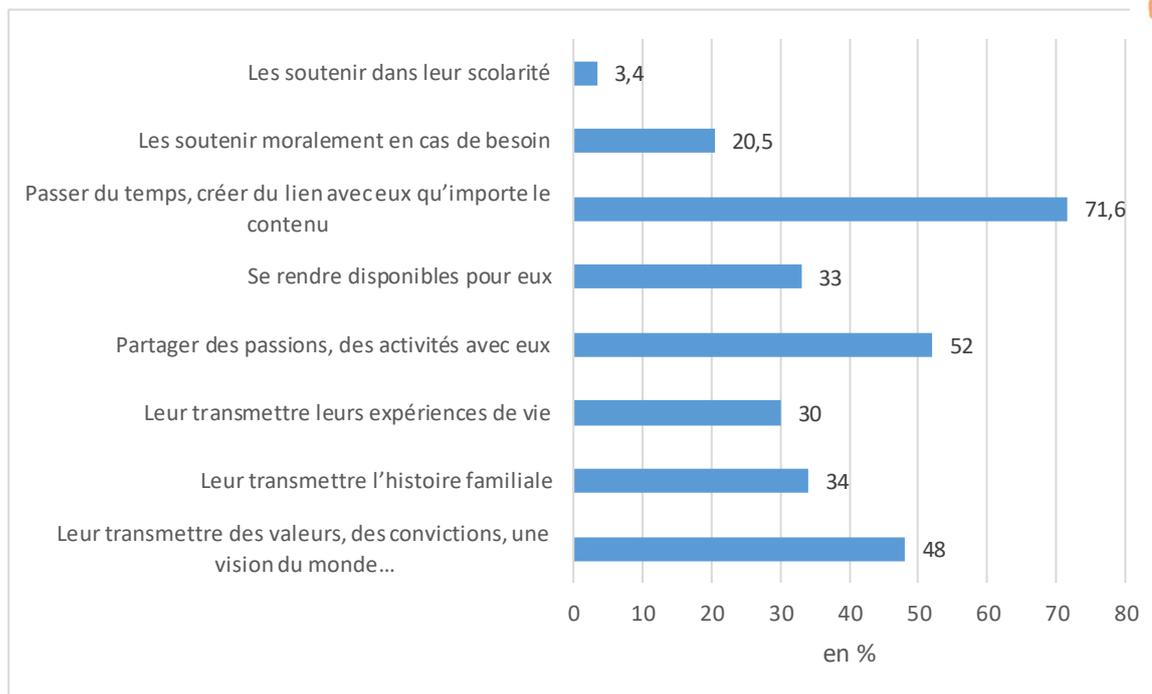


¹N. Blanpain, L. Lincot, « 15 Millions de grands parents », INSEE Première, octobre 2013

Lien intergénérationnel : entre transmission et construction

1/ Les attentes des parents :

le temps passé ensemble , largement privilégié



Le temps passé ensemble, la création d'un lien intergénérationnel est donc privilégié par les parents répondants. Parmi les priorités, on note également la transmission des valeurs et de la vision du monde. Le rôle éducatif est quant à lui très peu exprimé. Ces attentes varient peu selon l'âge des grands-parents, la catégorie socio-professionnelle et le sexe des parents répondants.

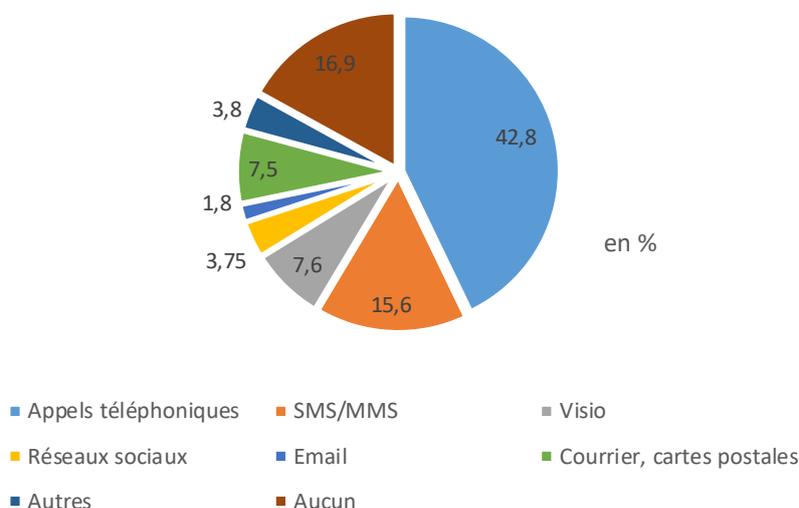
2/ Les relations avec les grands-parents :

En Mayenne, dans plus de 60% des cas, les grands-parents habitent à moins de 45 minutes des petits-enfants, ce qui permet une rencontre physique régulière, la plus forte fréquence se situant entre une à trois fois par mois.

	Tous les jours ou presque	Une à trois fois par semaine	Une à trois fois par mois	Une ou deux fois par trimestre	Une à trois fois par an	Moins d'une fois par an	Jamais	Total
Grand-mère maternelle	6,0%	28,2%	32,5%	18,4%	12,0%	1,7%	1,3%	100,0%
Grand-père maternel	5,3%	28,4%	32,7%	15,4%	9,6%	2,4%	6,3%	100,0%
Grand-mère paternelle	2,7%	15,1%	38,4%	19,6%	14,6%	4,1%	5,5%	100,0%
Grand-père paternel	2,3%	14,8%	40,3%	19,9%	13,6%	4,0%	5,1%	100,0%

On notera que les enfants sont un peu plus en contact avec leurs grands-parents maternels. D'après certaines études existantes, les attentes de la mère seraient supérieures vis-à-vis des grands-parents et notamment vis-à-vis de leur propre mère. Ce serait également plutôt la mère qui définirait les interventions des grands-parents notamment dans la petite enfance ⁽²⁾. 31,6 % des enfants demandent à voir plus souvent leurs grands-parents (ce point de vue restant celui des parents).

Rencontrer ces grands-parents, c'est aussi utiliser d'autres moyens de communication, certains s'étant mis en place dû à l'éloignement géographique. Cependant, ces outils (le téléphone restant le plus utilisé contrairement aux réseaux sociaux, email ou sms) peuvent aussi être un complément aux rencontres physiques sans pour autant les remplacer.



Quand les liens intergénérationnels sont rompus

En moyenne, 4,5% des enfants ne voient jamais leurs grands-parents (5,1% pour l'enquête nationale). Si ces chiffres peuvent être le résultat d'un éloignement, ils peuvent également traduire une situation de rupture. Parfois les relations familiales se transforment en véritables conflits et privent certains grands-parents et petits-enfants de leur relation. Ce sont également parfois les parents qui souhaitent maintenir ces liens.

La piste de la médiation familiale est alors à explorer. La médiation familiale est un temps d'échanges et d'écoute réciproque durant lequel un tiers neutre et impartial, le médiateur familial est présent dans l'accompagnement des conflits. Il peut permettre de rétablir un dialogue constructif, de clarifier la situation et d'identifier les besoins de chacun, de rechercher des solutions concrètes.

Si la médiation aboutit à un accord amiable, celui-ci peut être homologué par le juge aux affaires familiales (JAF), de façon à lui conférer la même valeur juridique qu'un jugement.

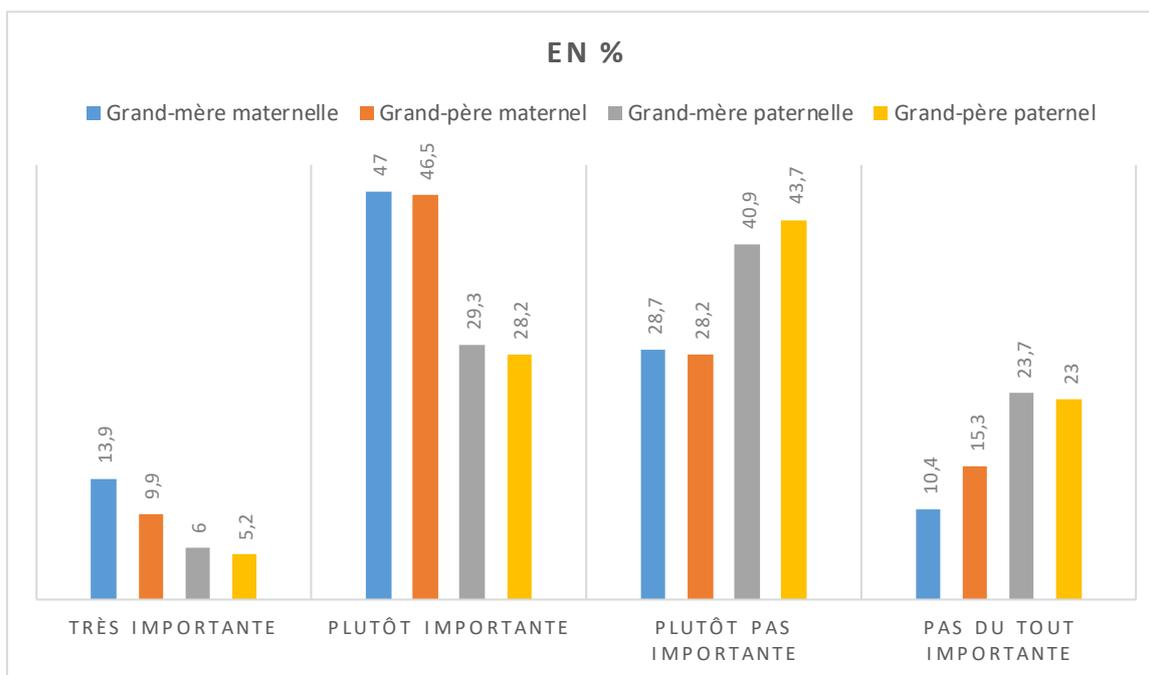
Car l'existence de la relation grands-parents / petits-enfants est aussi inscrite dans la loi (article L371-4 du code civil) : « L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit. Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non. ».

Adresse utile :

service de médiation familiale – UDAF53 - ☎ 02 43 49 52 43
 mediationfamiliale@udaf53.unaf.fr

(2) : « Place des grands-parents après la naissance du nouveau-né – les attentes des parents participant à la cohorte Elfe », op. cit – A.Thalineau et L.Nowik

3/ Quelle place les grands-parents ont-ils dans l'éducation de vos enfants :



On notera la place importante (ce qui vient conforter les résultats ci-dessus) de la lignée maternelle. Si les attentes sont plus fortes, il faut aussi préciser que 92% des répondants sont des femmes. Ce qui pourrait signifier qu'elles laissent plus de place à leurs propres parents. On notera que la santé des grands-parents paternels est plus fragilisée (8% ont des problèmes de santé contre 3% pour les grands-parents maternels).

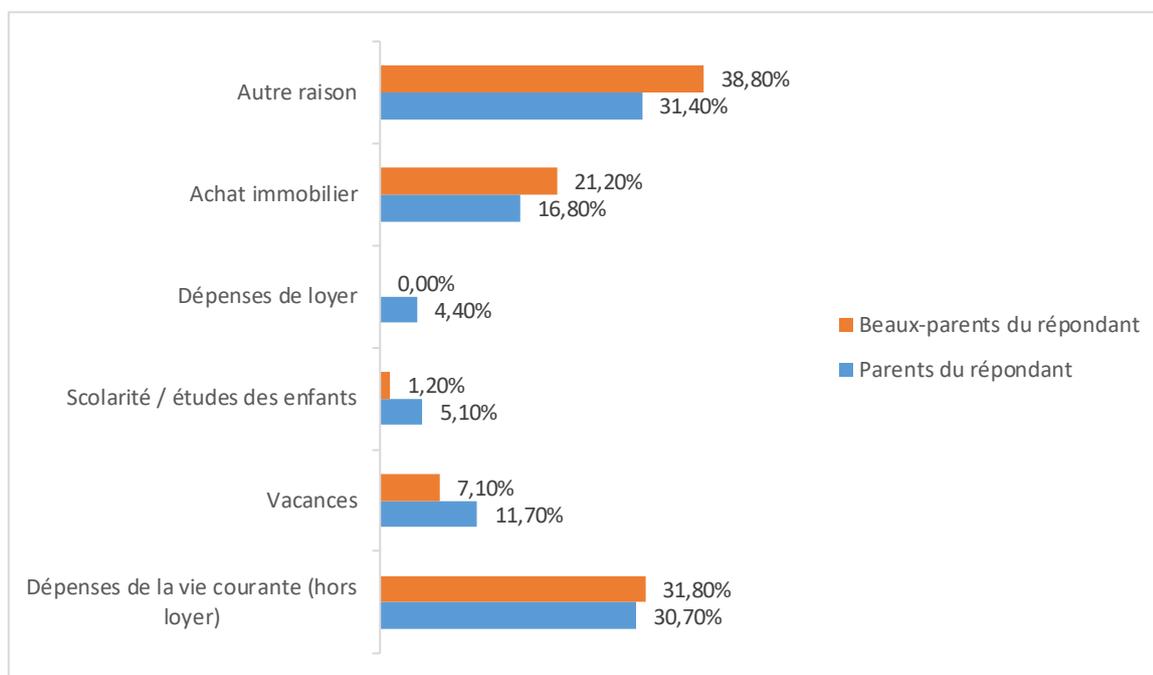
Pour près de 40% des répondants, cette place est le résultat de leur propre choix contre 8,5% le choix de celui des grands-parents et 1,6% celui des petits-enfants. Pour 25% des répondants, l'éloignement géographique est également un facteur déterminant. Enfin, 10% des parents évoque la mésentente.

Les solidarités intergénérationnelles

1/ La solidarité financière

La première des solidarités **est financière**. Sur la totalité des familles mayennaises interrogées, la majorité (53,4%) déclare ne pas avoir bénéficié de soutien financier de la part de ses parents ou beaux-parents. Pour ceux ayant déjà reçu une aide financière, celle-ci prend d'avantage la forme d'un don (59,3%) plutôt qu'un prêt (40,7%) et possède majoritairement un caractère exceptionnel. Cette aide est principalement dédiée aux dépenses de la vie courante (tableau ci-dessous).

Objet du soutien financier :



Les familles monoparentales ont moins bénéficié d'un soutien financier (41,5% contre 48,3 pour les couples). Celles qui ont eu recours à une aide, la jugent indispensable pour les dépenses de la vie courante (85%) et pour la scolarité et les études des enfants (67%). Pour les mêmes aides, les couples jugent l'aide importante mais pas indispensable.

La catégorie socio-professionnelle ayant le plus bénéficié d'aides financières est celle des cadres supérieurs, professions libérales, ingénieurs.

On constate que plus le répondant a un nombre élevé de frères ou sœurs, moins le soutien financier des parents et/ou beaux-parents est fréquent (51,5% pour les enfants uniques contre moins de 40% pour les fratries de 3 enfants et +).

2/ La solidarité non financière

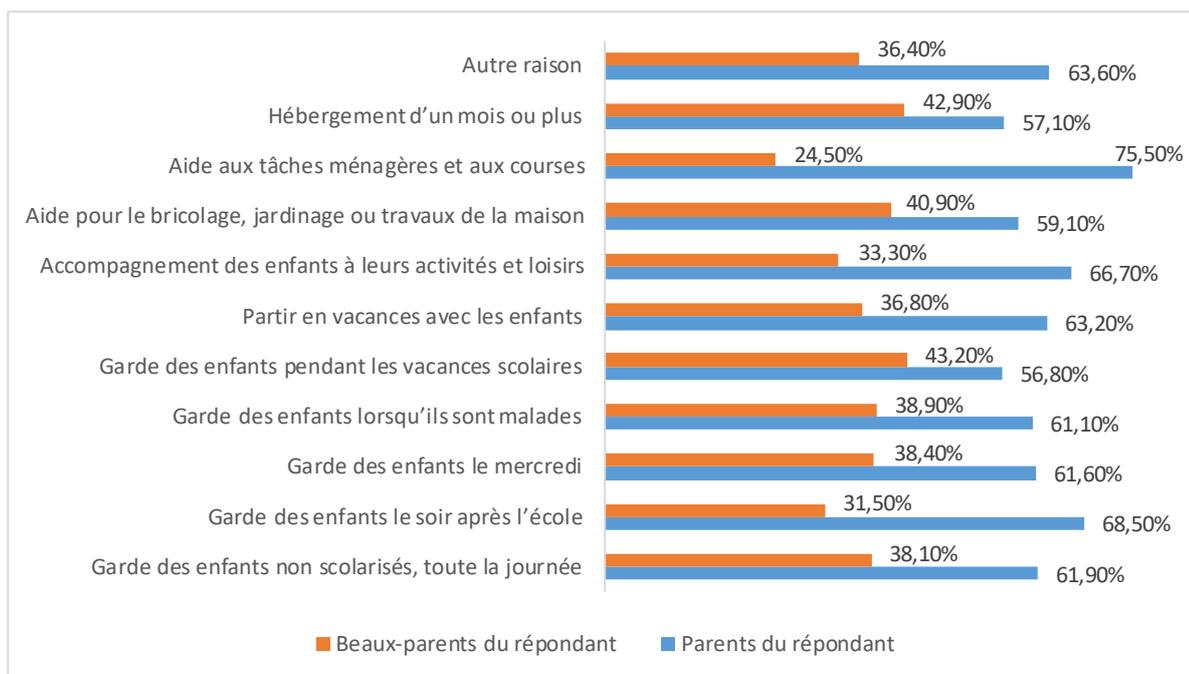
77 % des familles, qu'elles soient en couples ou monoparentales, ont déjà bénéficié **d'un soutien non financier** de la part de leurs parents et/ou beaux-parents. Comme les aides financières, plus le parent est issu d'une grande fratrie, moins le soutien est important, bien que les résultats soient beaucoup moins nuancés.

Ce soutien est plus fréquent pour les répondants issus des catégories cadres, professions intermédiaires et employés (entre 82 et 83%) que chez les ouvriers, artisans et chefs d'entreprises (63%) et les personnes sans emploi (59%).

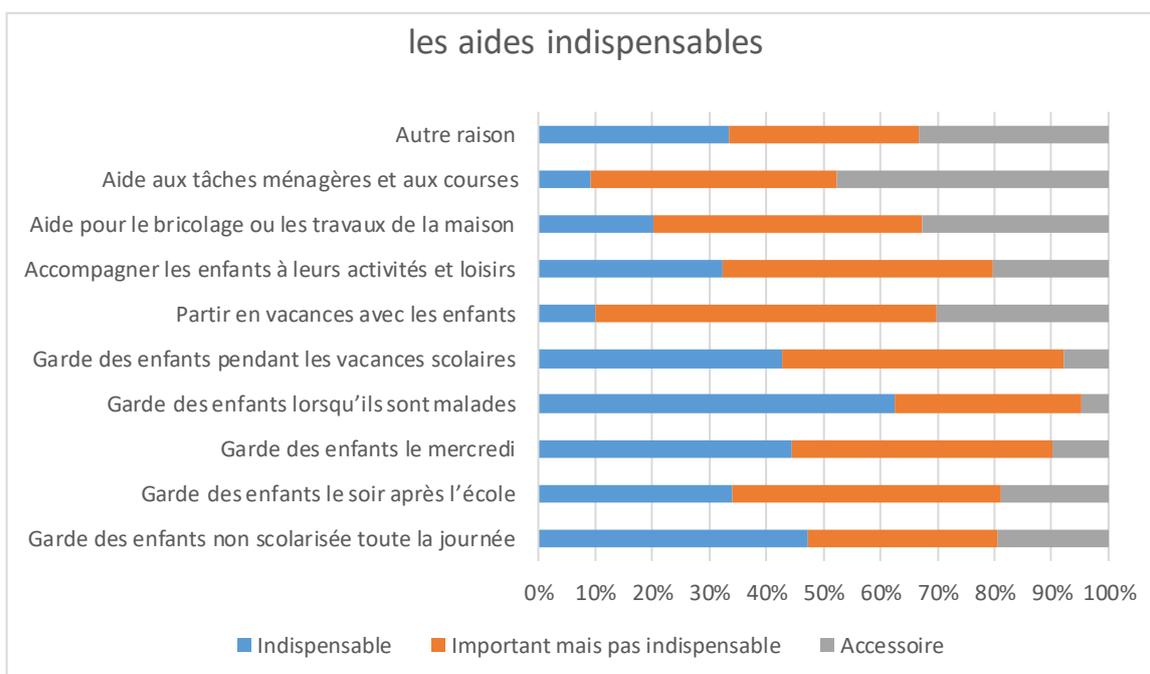
L'objet de ces services rendus a été posé dans notre étude et révèle que **la garde des enfants** prend une place importante. Selon une étude ⁽³⁾, en France métropolitaine, elle représentait en 2010 un volume horaire hebdomadaire de l'ordre de 23 millions d'heures, équivalent à celui des assistantes maternelles.

(3) Note d'Analyse n°199, CAS – Centre d'Analyse Stratégique (CAS) – 2010 , 12pg

Objet de l'aide non financière :



La garde du mercredi et des vacances scolaires apparaît comme le soutien le plus régulier pour les parents. Pour la plus grande partie des répondants, partir en vacances avec les petits-enfants et les garder lorsqu'ils sont malades restent occasionnels tout comme l'aide au bricolage, jardinage et travaux.



Conclusion

Cette enquête nous montre que les grands-parents occupent une place essentielle et parfois indispensable dans l'organisation des familles mayennaises et ce, quelle que soit la situation socio professionnelle des parents.

Les parents n'attendent pas des grands-parents qu'ils se substituent à leur rôle mais bien qu'ils apportent un regard, une ouverture différente à leurs enfants ; ainsi, peu importe la proximité géographique, les parents souhaitent que les grands-parents transmettent les valeurs et l'histoire familiale.

L'enquête montre également que les solidarités apportées par les grands-parents sont bien présentes quel que soit le milieu social. Leur rôle et leur image ont évolué, leur place au sein de la famille également.

Témoignage

de grands-parents mayennais

« Nous avons eu 4 enfants qui sont notre fierté et font notre joie. 9 petits-enfants sont nés et vont aujourd'hui de 16 ans à 5 ans. Nous ne les voyons pas souvent du fait de la distance mais ce qui compte, ce n'est pas la quantité mais la qualité de nos rencontres. La petite dernière, dès l'âge de 2 ans, alors qu'elle ne nous avait vus que 3 ou 4 fois, se jette dans nos bras en arrivant chez nous : « Papy, mammy ! ». Quelle joie pour nous grands-parents de pouvoir la serrer dans nos bras ! cela nous avait étonnés mais nous avons vite compris : ses parents comme nos autres enfants leur parlent régulièrement de leurs grands-parents et bien que nous ne soyons pas des fous d'Internet, nous pouvons aussi les voir sur WhatsApp ou par Face Time.

Il y a aussi les grandes vacances. Nous avons la chance de pouvoir accueillir nos petits-enfants au bord de la mer, à tour de rôle, bien qu'il nous est arrivé d'avoir 5 petites-filles en même temps : je vous laisse imaginer l'ambiance dans un petit appartement, mais la plage est en face et c'est d'ailleurs ici ou presque qu'ils ont appris à nager. L'aîné des petits-enfants a demandé de nous accompagner en voyage en Corse. La semaine s'est super bien passée et nous avons pu échanger avec lui sur de nombreux domaines (culture, tradition...).

En conclusion, malgré l'éloignement et même si nous ne sommes pas des grands parents gâteaux, ce n'est que du bonheur pour nous, pour les petits enfants et aussi pour les parents, car nous faisons attention à respecter leur mode d'éducation même s'il diffère parfois du nôtre. »

UNIS
POUR LES
FAMILLES

UDAF de la Mayenne
26 rue des Drs Calmette et Guérin
CS 11009 – 53010 Laval Cedex

☎ 02 43 49 73 83
udaf53@udaf53.unaf.fr
www.udaf53.fr



Enquête réalisée dans le cadre de l'observatoire de la famille de l'UNAF sur la base de familles allocataires de la CAF (caisse d'allocations familiales) de la Mayenne.



Crédits photos © jemastock & macrovector - Freepik.com

